

- No. 35...** AGENTS FINANCIERS, ETC.—Réponse à ordre, état de tout montant à l'avoir du Canada dans aucune banque, ou entre les mains d'aucun agent financier, ou autres personnes chez qui ces montants sont déposés en Canada ou ailleurs. (*Pas imprimée.*)
- No. 36...** CHENAL ECARTÉ, ETC.—Réponse à ordre, toute dépense, détaillée, encourue pour le dragage d'un chenal à l'entrée du chenal Ecarté, dans le lac Ste. Claire. (*Pas imprimée.*)
- No. 37...** PÊCHEURS, ST. LAURENT.—Réponse à adresse, correspondance entre les gouvernements fédéral et local de la province de Québec, concernant la détresse des pêcheurs résidents et des négociants qui demeurent sur le côté nord du fleuve St. Laurent, en Canada. (*Pas imprimée.*)
- No. 38...** WALLACE ET MALAGASH.—Réponse à ordre, contrat pour le transport de la malle entre Wallace et Malagash, dans le comté de Cumberland, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 39...** EMPRUNT.—Réponse à adresse, prospectus du ministre des Finances à Londres pour le dernier emprunt—un état du temps accordé pour la réception des soumissions, et l'époque à laquelle ces soumissions ont été fermées, ainsi que les montants offerts par les partis qui ont soumissionnés, et accordés à chacun d'eux respectivement.
- No. 40...** ARTICLES FABRIQUÉS.—Réponse à ordre, indiquant les nature et valeur générales des articles fabriqués importés en Canada des États-Unis pendant les années 1874, 1875 et 1876.
- No. 41...** MANITOBA.—Réponse à ordre, lettres entre le gouvernement du Canada et celui de Manitoba, relatives à l'aide devant être accordée aux colons. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à ordre, état de toutes terres remises au gouvernement de Manitoba par le gouvernement du Canada, pour chemins. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à ordre, correspondance relative à la distribution de terres des Métis, dans la province de Manitoba. (*Pas imprimée.*)
- No. 42...** CHEMINS DE FER, NOUVEAU-BRUNSWICK.—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement du Canada ou des compagnies dans le Nouveau-Brunswick, depuis le 1er janvier 1874, relative à l'aide devant être donnée pour la construction de chemins de fer dans cette province. (*Pas imprimée.*)
- No. 43...** OFFENSES CAPITALES.—Réponse à ordre, toutes condamnations pour offenses capitales entre le 1er juillet 1867 et le 31 décembre 1876, indiquant les noms des condamnés, la nature du crime, l'action de l'Exécutif et la date.
- No. 44...** LORANGER, l'hon. M.—Réponse à adresse, pétitions de T. D. Latour et autres, datées le 5 juin 1874 et le 2 novembre 1875, présentées au gouvernement, concernant l'hon. juge Loranger, et toute correspondance y relative. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à adresse, pétition de J. B. Brousseau, écr., de la ville de Sorel, datée le 24 février 1876, concernant l'hon. juge Loranger. (*Pas imprimée.*)
- No. 45...** CHIRURGIENS SUR LES STEAMERS BRITANNIQUES.—Réponse à adresse, correspondance entre les gouvernements du Canada et impérial, ou toute compagnie de steamers ou particulier, concernant la qualification des chirurgiens sur les steamers britanniques, ou autres navires à passagers faisant voile à et de ports anglais.
- No. 46...** DIGUE "DOMINION".—Réponse à ordre, toutes instructions ou ordres du département des Travaux Publics relatifs à la destruction, par force, en juillet dernier, de la digue appelée "Dominion," sur le lac du Diable, dans le comté d'Addington. (*Pas imprimée.*)
- No. 47...** BRISE-LAMES DE VICTORIA.—Réponse à ordre, rapports en la possession du département des Travaux Publics se rattachant au brise-lames de Victoria, îles de Wood, île du Prince-Édouard; aussi, toute correspondance y relative, reçue du gouvernement de l'île du Prince-Édouard. (*Pas imprimée.*)
- No. 48...** CITADELLE DE QUÉBEC.—Réponse à ordre, contrat entre le gouvernement ou toute personne ou compagnie pour ouvrage fait à la citadelle de Québec en 1874 et 1875; 20. copies de tous arrangements pour la construction de partie de ces travaux. (*Pas imprimée.*)
- No. 49...** CHEMINS DE FER DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE.—Réponse à ordre, taux spéciaux accordés à toutes compagnies ou particuliers pour le transport du fret sur les chemins de fer de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, ainsi que les noms des compagnies ou particuliers. (*Pas imprimée.*)
- No. 50...** RAILS.—Réponse à ordre, quantité de vieux rails en la possession du gouvernement, indiquant aussi s'ils sont de telle nature à pouvoir servir à aider à la construction d'embranchements de chemins de fer.